

==== Copie ====

NOTICE.

Le 23 septembre le Département fédéral de l'Agriculture a reçu le télégramme suivant de la Légation suisse à Rome :

" Ministre intérieur a télégraphié préfet de Come de laisser entrer Chiasso le bétail sain arrivé avant promulgation décret. Quant à la question générale le ministère ne peut encore promettre positivement réponse favorable immédiate, sa réponse dépendra des circonstances, c'est à dire du développement de la fièvre aphteuse en Suisse, de l'attitude des agriculteurs de la haute Italie et de celle de l'Allemagne. Directeur général anime meilleures intentions, assure qu'il saisira première occasion favorable pour accorder ce qu'il pourra. "

En réponse le Département a invité par télégraphe Mr. Pioda, d'insister auprès du Gouvernement Royal, pour que, en attendant la solution définitive de la question, au moins ceux des transports de bétail soient admis à la frontière italienne, qui proviennent de cantons complètement indemnes de fièvre aphteuse et qui arrivent par chemin de fer aux stations de Chiasso, Luino et Domodossola.

Le Conseil fédéral est assailli de pétitions de la part des autorités cantonales, demandant son intervention et une solution prompte. Aussi la situation pour l'autorité fédérale est extrêmement délicate. Il ne peut être contesté que pendant l'année courante la fièvre aphteuse a été introduite en Suisse à différentes reprises par du bétail de provenance italienne et que, jusqu'à une certaine mesure l'existence et le développement actuel de la maladie peuvent être attribués à ce fait. Encore la semaine passée un transport de beufs italiens a été reconnu malade lors de son arrivée aux abattoirs de Zürich et en deux fois la maladie a été introduite dans le Canton du Tessin par des porcs italiens d'élevage. En outre elle a été constatée par le service vétérinaire suisse le 15 septembre à Domodossola sur



un transport de moutons italiens et le 18 septembre à Luino sur un transport de porcs italiens. Ces transports étaient destinés pour la Suisse et ont été refoulés, de même que deux transports de boeufs suspects de provenance italienne qui étaient en contact avec les moutons.

Par contre, selon les assurances du Département fédéral de l'Agriculture, le bétail suisse exporté à destination de l'Italie n'a depuis des années, jamais donné lieu à des observations quelconques au service sanitaire italien. Au moins aucune réclamation ne lui est parvenue à ce sujet.

En considération de ces faits il est évident que pour l'autorité fédérale la situation se présente comme excessivement pénible et qu'à la longue elle pourra guère consentir à autoriser l'accès libre au bétail italien pendant que la frontière italienne reste fermée aux transports suisses. Aussi est-il à craindre qu'en printemps prochain le bétail italien d'estivage supportera les conséquences de l'état de choses actuel, la population agricole en Suisse étant depuis longtemps hostile à l'accès des troupeaux italiens.

Berne, le 24 septembre 1913.